

Crimes motivés par la haine et incidents motivés par les préjugés

Qu'est-ce qu'un crime motivé par la haine ?

Dans l'État de Washington, un crime motivé par la haine est une agression malveillante et délibérée, des dommages matériels ou une menace d'agression ou de dommages matériels à l'encontre d'une personne en raison de la perception de sa race, couleur de peau, religion, ascendance, origine nationale, sexe, orientation sexuelle, expression ou identité de genre, ou d'un handicap mental, physique ou sensoriel.

Dans l'État de Washington, un crime motivé par la haine constitue un délit passible d'une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement et/ou d'une amende de 100 000 dollars. La victime d'un crime motivé par la haine peut également intenter une action au civil contre l'auteur du crime afin d'obtenir des dommages-intérêts compensatoires et des dommages-intérêts punitifs d'un montant maximal de 100 000 dollars, ainsi que le remboursement des honoraires d'avocat raisonnables et des frais encourus pour intenter l'action ([Revised Code of Washington 9A.36.080 \(RCW, Code de Washington révisé\)](#)).

Qu'est-ce qu'un incident motivé par les préjugés ?

Dans l'État de Washington, un incident motivé par les préjugés est une expression hostile d'animosité à l'encontre d'une personne **en raison de la perception de sa race, couleur de peau, croyances, religion, ascendance, origine nationale, citoyenneté ou statut d'immigrant, sexe, statut d'ancien combattant ou de militaire démobilisé avec honneur, orientation sexuelle, handicap sensoriel, mental ou physique ou recours à un chien-guide ou à un animal d'assistance par une personne en situation de handicap** ([RCW 43.10.305\(5\)\(a\)](#)). La liste des caractéristiques inclut les caractéristiques prévues par la loi de l'État de Washington sur les crimes motivés par la haine ainsi que les catégories protégées par la Washington Law Against Discrimination (Loi de Washington contre la discrimination) ([RCW 49.60.030\(1\)](#)).

« Expression hostile d'animosité » désigne l'expression d'une opinion de haine ou d'un préjugé, et ce de manière grossière, inamicale ou agressive. **Un incident motivé par des préjugés est un incident qui n'atteint pas le niveau d'un délit ou d'un acte criminel.** Les exemples d'incidents motivés par des préjugés incluent, sans s'y limiter :

- L'utilisation d'un langage insultant à l'encontre d'une personne sur la base de ses caractéristiques perçues ou son appartenance à une catégorie protégée.
- La création d'images ou de dessins racistes ou insultants à l'encontre d'une personne sur la base de ses caractéristiques perçues ou de son appartenance à une catégorie protégée.
- Se moquer d'une personne handicapée ou des normes ou pratiques culturelles d'une personne.

Ligne d'assistance pour les incidents et crimes motivés par la haine et les préjugés

Le Washington Attorney General's Office (AGO, Bureau du procureur général de Washington) a été chargé de mettre en place une Hate Crimes & Bias Incidents Hotline (ligne d'assistance téléphonique dédiée aux crimes motivés par la haine et aux incidents motivés par les préjugés) en vertu du [Senate Bill \(SB, projet de loi du Sénat\) 5427 \(2024\)](#), adopté par le corps législatif en 2024 et codifié dans [RCW 43.10.305](#). La ligne d'assistance téléphonique doit fournir aux appellants des informations et des orientations vers des services locaux centrés sur la victime, compétents sur le plan culturel et sensibles aux traumatismes, et, dans la mesure du possible, être accessible en plusieurs langues. La ligne d'assistance sera disponible dans les comtés de Clark, King et Spokane à partir du 1er juillet 2025, et dans tout l'État à partir du 1er janvier 2027. **La ligne d'assistance n'est pas une ligne d'urgence. Les appelants seront invités à composer le 911 s'ils signalent une urgence.**

Toute personne victime de haine ou de préjugés peut appeler la ligne d'assistance pour signaler un incident et obtenir des informations à propos des services, indépendamment de son statut d'immigration. Des services d'interprétation seront disponibles. Les prestataires de services vers lesquels la ligne d'assistance téléphonique orientera les appellants proposeront une large gamme de services, notamment dans les domaines de la santé physique et mentale, l'aide juridique, le soutien culturellement adapté ; et l'aide aux victimes.

Les informations d'identification personnelle communiquées à la ligne d'assistance sont protégées et ne seront pas rendues publiques. Ces informations incluent le nom, le nom légal antérieur, le pseudonyme, le nom de jeune fille de la mère, la date ou le lieu de naissance, le domicile, l'adresse postale, le numéro de téléphone, l'adresse électronique, le numéro de sécurité sociale, le numéro de permis de conduire, le numéro de compte bancaire et d'autres informations d'identification ([RCW 43.10.305\(5\)\(g\)](#)).

En vertu de la loi, la ligne d'assistance téléphonique doit demander à l'appelant s'il a fait un signalement aux autorités et s'il souhaite le faire. **La ligne d'assistance téléphonique s'adressera aux autorités uniquement si l'appelant y consent** et communiquera uniquement les informations d'identification que l'appelant souhaite partager. **Les autorités sont tenues de communiquer les coordonnées de la ligne d'assistance à toute personne qui lui signale un incident motivé par la haine ou les préjugés.**